

I. AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL OUVERT N°DNCMP/88/F/2018 POUR LA FOURNITURE DES PRESERVATIFS MASCULINS

Date de publication : 14/3/2018

Date d'ouverture des offres : 3/4/2018

1. Objet

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Programme National de Santé de la Reproduction lance un avis d'appel d'offres ouvert pour la fourniture des préservatifs masculins dont les caractéristiques sont précisées dans le cahier des spécifications techniques.

2. Financement du marché

Le présent marché sera conclu au nom du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR). Le financement provient du Budget Général de l'Etat, Exercice 2018 : Contre partie gouvernementale pour l'achat des contraceptifs masculins.

3. Type de marché

La passation du Marché sera conduite par un appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics Burundais.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché, qui n'est pas en litige avec le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et n'ayant aucun contentieux avec le fisc. **Ne peut participer à l'appel d'offre tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics**

5. Consultation et obtention du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, BP 1820 Bujumbura, tél : 22 25 43 57/22 27 63 04, Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, moyennant le paiement d'un montant de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 Fbu)** au profit du compte n° **1101/001-04** ouvert à la Banque de République du Burundi. *Ce montant est non remboursable.*

6. Caution bancaire de soumission.

Une caution de soumission de deux millions de francs burundais (**2.000.000 BIF**) doit être fournie en même temps que l'offre. Elle sera sous forme de garantie bancaire ou

de lettre de crédit irrévocable émise par une banque agréée et valable pour une période dépassant de 90 jours la période de validité des offres. Son absence est cause de rejet de l'offre.

7. Dépôt des offres

Les offres exclusivement rédigées en langue française et en cinq exemplaires dont un original et quatre copies (pour chaque type d'offre à savoir l'offre technique et l'offre financière) marquées comme tels seront contenues dans une grande enveloppe et seront déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, BP1820 Bujumbura, tél : 22 25 43 57/22 27 63 04, **au plus tard le 3./4./2018 à 9 heures.**

La grande enveloppe portera clairement la mention : « Avis d'appel d'offre ouvert n° DNCMP/83/F/2018 ».

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant un période de quatre-vingt-dix jours (90 jrs) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus **au plus tard le 3./4./2018 à 9 heures.** Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 3./4./2018 à 10 heures 30 minutes**, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et par tous les membres de la commission chargée de l'ouverture des offres. Ce PV est par la suite transmis à la DNCMP.

11. Délais de livraison

Le délai de livraison est 90 jours à compter de la date de réception de la lettre de commande signée par les parties contractantes.

Fait à Bujumbura, le 3./4./2018

**Le Directeur Général des Ressources
et Personne Responsable des Marchés Publics**

Roger NDIKUMAGENGE

